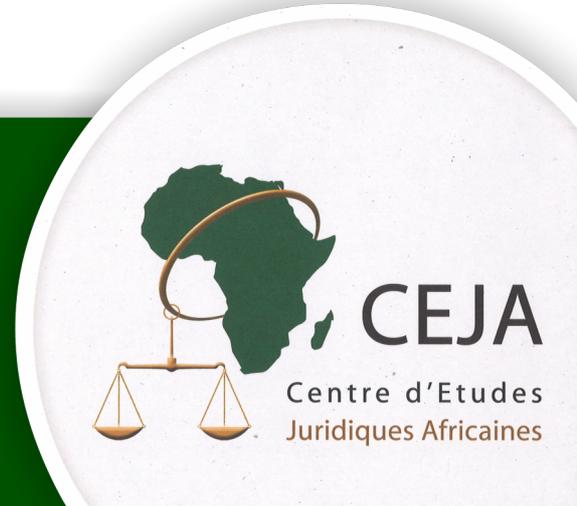




# Rapport d'activités CEJA 2019

*Une Afrique bâtie sur le droit!*



*Une Afrique bâtie sur le droit !*

# Table de matières

Mot du Directeur Exécutif.....	4
Enseignements : une pérennité garantie.....	7
Le renforcement des capacités : une expertise reconnue.....	9
Expériences de terrain : une promotion continue.....	10
Partenariat du CEJA : une coopération plus dynamique.....	14
Publications et bibliothèque : une diffusion plus large.....	17
Finances : un soutien renouvelé.....	18

## Mot du Directeur exécutif

L'année 2019 a été marquée du sceau de la **continuité et de la régularité** des actions du CEJA dans la diffusion du droit international et régional africain, sa vocation première, mais aussi dans le renforcement tant des capacités des acteurs africains (publics et privés) que dans le domaine de la coopération multidimensionnelle.

Au niveau de la diffusion et de la promotion du droit, le CEJA a contribué activement à des conférences, colloques et séminaires en Afrique, en Europe et ailleurs (Liban). L'expertise du CEJA lui a permis de prendre part aux sessions onusiennes, à des conférences en Tanzanie, au Maroc, à Madagascar, en République Centrafricaine, en France, en Italie et en Belgique.



***Une Afrique bâtie sur le droit !***

Tout au long de 2019, des institutions nationales, des ONG et autres acteurs de la société civile ainsi que des mécanismes onusiens et des universités ont eu recours aux expertises du CEJA sur des questions juridiques.

Fidèle à sa conviction profonde que seul le terrain détermine l'action, le CEJA a mené plusieurs missions en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie), mais aussi ailleurs en Afrique (Tanzanie, Madagascar, Ile Maurice et République Centrafricaine) pour des échanges constructifs avec les décideurs, les universitaires, les experts ainsi que la société civile.

La continuité et la régularité ont également caractérisé les actions au niveau de la Genève internationale avec la participation aux débats du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, mais aussi avec des activités conjointes avec des organisations de la société civile et l'Université de Genève. On relèvera particulièrement l'organisation inédite de la première session du *Certificate in Advanced Studies (CAS)* ou *Formation continue en Droit, médecine légale et science forensique en Afrique* conjointement organisé avec le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) de l'Université de Genève. Celle-ci est une opportunité idéale et inédite pour des magistrats, médecins, officiers de police, avocats, juristes et membres de la société civile

provenant de six Etats africains de renforcer leurs connaissances dans les domaines mentionnés et de s'imprégner des pratiques suisses en vue de la création de futures unités de médecine légale nationales.

Le CEJA a également misé sur la continuité et la régularité dans sa coopération avec les institutions. Il a ainsi accueilli des dizaines de stagiaires africains et européens provenant du Master droit des Libertés de la faculté de droit de l'Université de Caen, Normandie (France) ainsi que des avocats de Suisse et d'Algérie. Le fait marquant a été la signature officielle d'un accord de coopération avec la Présidente de l'Université de Carthage à Tunis (Tunisie) en novembre 2019.

Le CEJA a publié de manière périodique des lettres d'information (newsletters) et des ouvrages de référence tout au long de l'année sur des thématiques diverses et d'actualité touchant le continent africain. Par ailleurs, la bibliothèque en ligne a été renforcée avec de nouveaux textes africains et de la doctrine librement accessibles au public.

Tout le travail accompli, que retrace ce rapport, n'aurait été possible sans le concours combien précieux de toute l'équipe du CEJA qui n'a ménagé son temps, son énergie et les moyens financiers pour consolider encore plus une Afrique bâtie sur le droit. Pour cela, que chacun(e) en soit vivement remercié(e).

Dr Ghislain Patrick Lessène

# Les Enseignements: une pérennité garantie

Tout comme les années précédentes, le CEJA a mis en ligne 3 cours opérationnels en 2019 : les Droits de l'homme en Afrique, le Droit de la détention en Afrique et les Juridictions

internationales et pratiques africaines. Les participants ont pu prendre effectivement part aux cours en ligne et le CEJA a reçu plus d'une trentaine de demandes d'information.

## *Droit de l'Union africaine*



### **Union Africaine**

*Le cours « Droit de l'Union africaine et pratique africaine » a pour objectif principal de permettre aux participants d'acquérir une solide connaissance des règles de fonctionnement de l'Union africaine et des principes fondamentaux du droit de l'Union africaine.*

*Le droit africain comprend les règles de droit sur lesquelles est fondée l'UA et les règles qu'elle édicte. Lato sensu, le droit de l'Union africaine suppose également les règles pertinentes qui viennent des conventions ratifiées par les États membres de l'organisation.*

***Une Afrique bâtie sur le droit !***

## *Droit de la détention en Afrique*



*Le cours « Droit de la détention en Afrique » vise principalement à favoriser la maîtrise et la mise en œuvre des droits fondamentaux dans les lieux de détention africains en vue d'améliorer les conditions de privation de liberté.*

*La formation porte sur les sources internationales et africaines du droit de la détention, les décisions des mécanismes internationaux et régionaux, un état des lieux des lieux de détention sur le continent africain, la prévention de la torture, les conditions carcérales et le statut du personnel pénitentiaire, les mesures alternatives à la privation de liberté. L'accent est mis sur l'acquisition des notions de base et l'analyse des pratiques carcérales.*

# Le renforcement des capacités : Une expertise reconnue

Le CEJA a été mis en contribution dans le renforcement des capacités des acteurs africains en animant un certain nombre de formations.

## **Suisse**

### **Centre universitaire romand de médecine légale**

En février 2019, le CEJA a animé un séminaire sur le droit international humanitaire à l'intention des étudiants de la Faculté de médecine de l'Université de Genève.

## **Belgique**

En août 2019, le CEJA a été invité à intervenir au cours d'été « *Contrôle des lieux privatifs de liberté : approche pluridisciplinaire* » organisé

par la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles (ULB).

En octobre 2019, le CEJA a été invité à participer au Workshop « *La détention préventive dans tous ces Etats* » organisé à Bruxelles par « Avocats Sans Frontières Belgique ».

## **France**

En mars 2019, le CEJA a été sollicité pour le cours « *Système africain de protection des droits de l'homme* » dans le Master Droit des libertés de la faculté de droit de Caen, Normandie, en France.

En novembre 2019, le CEJA a été invité à dispenser le cours « *Justice pénale à l'échelle mondiale* » au Master 2 Globalisation et Gouvernance à Science Po Lyon

# Expériences du terrain : Une promotion continue

En 2019, le CEJA a réalisé un certain nombre de missions en Afrique.

## Algérie

En octobre 2019, CEJA a effectué une mission en Algérie, plus particulièrement à Sidi Bel Abbès au cours de laquelle elle a pu rencontrer un certain nombre d'institutions (barreau, Faculté de droit et de sciences politiques Université Djillali Liabes, hôpital, Ligue algérienne des droits de l'homme).

## République Centrafricaine

### Visites de prisons

En avril et mai 2019, le CEJA a visité les prisons de Ngarabga à Bangui et celle de Bossembélé à 150 kms de la capitale. Ces visites ont permis de se rendre compte des conditions difficiles de vie des détenus du fait de la surpopulation, du

manque de moyens financiers et en soins médicaux.



### Formation sur la détention

Les membres de la société civile agissant en milieu carcéral ont organisé deux jours de formation animés par le CEJA. On notait la présence de M. Ossène Yackoisset, Président

de la sous-commission Protection de la Commission nationale des droits de l'homme.



### **Rencontres avec les autorités nationales**

En décembre 2019, une délégation du CEJA séjournera en République Centrafricaine pour rencontrer les autorités nationales et

discuter de projets de formation dans le domaine de la médecine légale et de la santé pénitentiaire ainsi que la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels.



## Tunisie

### Colloque « Juridictions internationales, régionales et sous-régionales en Afrique »

En octobre 2019, une délégation du CEJA a participé au colloque « Juridictions internationales, régionales et sous-régionales en Afrique » qui s'est tenu à Tunis et a réuni plusieurs experts africains.



### Participation au lancement du Master Droit et politiques de l'Union africaine et signature de l'accord d'entente avec l'Université de Carthage de Tunis

En octobre 2019, le CEJA a pris part au lancement du premier Master Droit et politiques de l'Union africaine placé sous la responsabilité de la Professeure Hajer Gueldich, qui est également la Directrice académique du CEJA.

Le CEJA et l'Université de Carthage ont paraphé leur accord de coopération.

## **Ethiopie**

### **CUADI**

Du 2 au 3 Décembre 2019, le CEJA a participé au 8ème Forum de la Commission de l'Union Africaine sur le Droit international (CUADI) qui s'est tenue à Addis-Abeba, Éthiopie.

# Partenariat du CEJA : Une coopération plus dynamique

En 2019, le CEJA a renforcé sa coopération avec plusieurs institutions.

## Suisse

### Université de Genève

En 2019, le partenariat avec le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) a permis l'organisation de la première édition du CAS « *Droit, médecine légale et science forensique en Afrique* », une initiative née du constat d'absence d'experts africains dans le domaine de la médecine légale et de la science forensique.



## **DCAF**

En février 2019, le CEJA a eu un entretien avec Mme Anne Bennett, Manager du Programme Afrique Subsaharienne du Democratic Control of Armed Forces (DCAF). La rencontre a porté sur le renforcement des capacités des acteurs africains dans le domaine de la détention, mais aussi la mise en ligne des documents juridiques relatifs à la sécurité et l'accès au droit.

## **ROLACC**

En mai 2019, le CEJA a eu un entretien avec le Rule of Law et Anti-Corruption Center (ROLACC) qui a porté sur les axes de coopération, notamment la publication d'un Code international de lutte contre la corruption en

Afrique et l'organisation de formation anti-corruption et Etat de droit en Afrique



## France

### Université de Caen, Normandie

En 2019, le CEJA a accueilli cinq stagiaires venant du Master Droits et Libertés de la Faculté de droit de l'Université de Caen. Ce stage de deux mois leur permettra de participer à la 41<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme tout en s'exerçant à la recherche documentaire.

Other Minorities, a fait plusieurs déclarations orales notamment sur la situation des droits de la femme en Afrique, la situation en République Centrafricaine, en RDC et au Soudan.

De même, le CEJA a renforcé sa coopération avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme.

## *Activités menées en coopération*

### *41<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU*

En juin 2019, le CEJA, en accord avec l'ONG International Federation for the Protection of the Rights of Ethnic, Religious, Linguistic &

# Publications et bibliothèque : Une diffusion plus large

En 2019, le CEJA a produit la Newsletter n° 9 avec un certain nombre d'articles sur les actualités juridiques africaines.

Le CEJA a publié plusieurs ouvrages de référence rédigés par les membres du Comité de rédaction.

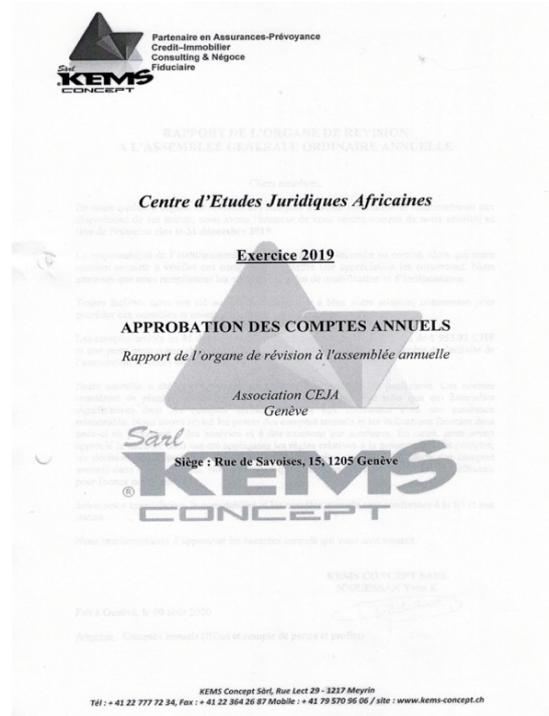
De manière générale, La bibliothèque numérique consacrée au droit africain s'est étoffée avec la publication de nouveaux documents.



**Une Afrique bâtie sur le droit !**

# Finances : un soutien renouvelé

En 2019, les cotisations et contributions des membres ont permis la réalisation des objectifs que le CEJA s'était fixés.



***Une Afrique bâtie sur le droit !***



Partenaire en Assurances-Prévoyance  
Crédit-Immobilier  
Consulting & Négoce  
Fiduciaire

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Chers membres,

En notre qualité d'organe de révision des comptes de votre association et conformément aux dispositions de ses statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Toutes facilités nous ont été accordées pour mener à bien notre mission, notamment pour procéder aux contrôles et investigations que nous souhaitons effectuer.

Les comptes arrêtés au **31 décembre 2019** font apparaître un total de bilan de **5'953.92 CHF** et une perte nette comptable de **3'303.19 CHF**, et constituent le reflet sincère de l'activité de l'association au cours de l'exercice.

Notre contrôle a été effectué selon les normes reconnues de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**KEMS CONCEPT SARL**  
N'GUESSAN Yvan K.

Fait à Genève, le 09 août 2020

Annexes : Comptes annuels (Bilan et compte de pertes et profits)

## Bilan final

01.01.19 - 31.12.19

Actif			Passif		
1	Actifs	5'953.92	2	Passifs	5'953.92
10	Actifs circulants	841.22	20	Capitaux étrangers à court terme	300.00
100	Trésorerie	841.22	200	Dettes à court terme	300.00
1000	Caisse	45.00	2000	Créanciers-fournisseurs	300.00
1010	Compte PostFinance	796.22	24	Capitaux étrangers à long terme	32'424.14
14	Actifs immobilisés	5'112.70	240	Dettes à long terme portant intérêt	32'424.14
150	Immobilisations corporelles meubles	5'112.70	2400	Dettes à long terme - Envers les membr	32'424.14
1510	Mobilier et installations	3'112.70	28	Capital de l'organisation	-26'770.22
1520	Informatique, systèmes de communication	2'000.00	297	Bénéfice ou perte reporté	-26'770.22
			2970	Bénéfice ou perte reporté	-23'467.03
			2979	Bénéfice ou perte de l'exercice	-3'303.19
		5'953.92			5'953.92

## Pertes et Profits

01.01.19 - 31.12.19

Charges			Produits		
4	Charges directes d'exploitation	11'190.00	3	Produits nets des ventes de biens et de pr	12'597.16
430	Charges directes de la vente de prestations	11'190.00	300	Cotisations	200.00
4305	Charges de prestations de tiers	11'190.00	3000	Cotisations des membres actifs	200.00
6	Autres charges d'exploitation	4'710.35	301	Dons	1'397.16
60	Charges de locaux	1'200.00	3010	Produits de donateurs	1'397.16
6000	Loyers pour locaux de tiers	1'200.00	330	Ventes de prestations	11'000.00
65	Charges d'administration et d'informatique	1'405.40	3300	Produits de prestations et de mandats	11'000.00
6510	Téléphone, Internet, frais de port	976.15			
6530	Honoraires pour fiduciaire et conseil	300.00			
6550	Autres dépenses administratives	129.25			
66	Charges de publicité	1'970.40			
6640	Frais de déplacement, service à la clientèle	1'970.40			
69	Charges et produits financiers	134.55			
6940	Autres charges financières	134.55			
				Différence (perte)	3'303.19
		15'900.35			15'900.35

## *Présentation*

Le CEJA est une entreprise d'intérêt commun visant à dynamiser les multiples initiatives et actions portées par différentes institutions et les africains dans le domaine juridique en Afrique en vue d'un meilleur rayonnement international. Le CEJA a vocation, par le développement d'actions nouvelles et d'envergure, de renforcer l'Etat de droit en Afrique en dotant les Etats d'acteurs compétents et rompus aux questions juridiques afin de faire face aux nombreux défis se posant en termes d'effectivité du droit. Il vise in fine à contribuer à la création d'une culture de paix et du respect du droit sur le continent africain.

## *Missions du CEJA*

Le Centre d'études juridiques africaines (CEJA) vise à promouvoir :

- l'enseignement et la large diffusion du droit africain et de l'intégration africaine ainsi que leurs incidences sur le développement du continent
- le renforcement des capacités des acteurs africains dans le domaine du droit africain et du droit international.
- l'accès facilité au droit africain.

## *Equipe du CEJA en 2019*

### *Comité de direction*

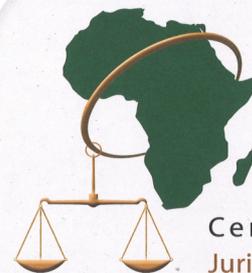
- Dr Ghislain Patrick LESSENE, Directeur Exécutif
- M. Abdoulaye Nazaire GNIENHOUN, Secrétaire
- Professeure Hajer GUELDICH, Directeur académique
- Professeur Léonard MATALA-TALA, Coordonnateur de recherches

### *Comité de rédaction*

- Professeure Hajer GUELDICH, Directrice
- Professeur Léonard MATALA-TALA, membre
- Prof. Jeanne Claire MEBU NCHIMI, membre
- Dr Ghislain Patrick LESSENE, membre
- M. Azeddine Sefrioui, membre



*Une Afrique bâtie sur le droit!*



**CEJA**

Centre d'Etudes  
Juridiques Africaines